



## Procès-verbal

### Conseil municipal 02 décembre 2020

Date de convocation : 27/11/2020

Lieu de séance : Salle Henry-Dunant de Montmoreau

Président de séance : Jean-Michel BOLVIN

Secrétaire de séance : Roland ELUERD

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Mme BLANDINEAU Annette, M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, , Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine

Absents excusés : Mme CAILLETEAU Muriel, M. PAUL-HAZARD Michel

Absents : M. LATUILLERIE Bernard

Pouvoirs : -

*Début de la séance à 20h15*

- ❖ M. le Maire demande **l'approbation du procès-verbal** du 04/11/2020. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé.
- ❖ Roland ELUERD est désigné **secrétaire de séance**.

## Interventions

### 1. Aménagement du bourg de Saint-Amant 2<sup>ème</sup> tranche

Jean-Jacques PUYDOYEUX informe les élus que ce projet est envisagé déjà depuis 3 ans.

Il souligne que les commissions Voirie et Urbanisme se sont réunies trois fois à ce sujet et que les membres ont ainsi pu trouver un consensus sur l'aménagement.

Il laisse alors la parole à M. BLANCHARDIE, responsable Voirie du cabinet d'études GS TOPO qui a déjà accompagné la commune de Saint-Amant pendant la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux.

M. BLANCHARDIE rappelle que la 1<sup>ère</sup> tranche concernait l'aménagement de l'entrée sud du bourg de Saint-Amant, du côté des écoles.

Il évoque les objectifs de l'aménagement du bourg 2<sup>ème</sup> tranche :

- L'amélioration des conditions de sécurité dans la traversée du bourg,
- l'amélioration des conditions de circulation pour les piétons,
- l'embellissement de la place de l'église.

Il présente une estimation financière en précisant que des subventions sont possibles :

- Entrée nord : 129 000 € HT
- Parking : 86 000 € HT
- Place de l'Église : 350 000 € HT
- Montant total estimé : 565 000 € HT

- Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle que s'ajoute à ces montants l'achat du terrain pour la réalisation du parking.

### Débat :

- ❖ Maximillian CARTER souhaite savoir si un phasage est prévu.
  - Jean-Jacques PUYDOYEUX indique que les 3 parties seront réalisées les unes à la suite des autres et que ce projet sera réalisé dans sa globalité.
  - M. BLANCHARDIE précise que la durée de chantier est estimée entre 5 à 6 mois.
- ❖ Corinne CHARRANNAT demande si ces travaux étaient déjà inscrits au budget 2020.
  - Christine VALEAU LABROUSSE répond qu'ils seront inscrits dans un budget à venir, en fonction des choix réalisés. Soit les projets sont réalisés chacun dans leur globalité, mais de façon espacée, soit chaque projet est lui-même phasé. Dans tous les cas, les investissements à venir doivent être étalés dans le temps.
  - Ce projet est très abouti et est déjà évoqué depuis longtemps. Il faut aussi regarder ce que la commune peut absorber financièrement sur 2021, malgré les réserves dont elle dispose. Ce sera une réflexion à mener par la commission Finances.
- ❖ Hervé LABBÉ est surpris que soit évoqué l'aménagement de la place de l'Église qui paraît en bon état. D'autres travaux dans Montmoreau paraissent plus urgents.
- ❖ Jérôme DESBROSSE demande s'il y a des contraintes particulières au niveau de cet aménagement.
  - Maximillian CARTER précise que l'église n'est pas classée monument historique.
  - M. le Maire précise que le site est tout de même classé.
- ❖ Jérôme DESBROSSE souhaite connaître l'impact d'un tel projet sur la capacité d'investissement de la commune.
  - M. le Maire répond que ce conseil municipal étant novateur, il est important que ses nombreuses idées doivent être inventoriées afin de faire des choix en fonction des possibilités de financement dont la commune dispose.
  - Christine VALEAU LABROUSSE précise que la commune dispose d'un suréquilibre au niveau du fonctionnement de 420 000 € et d'un suréquilibre au niveau de l'investissement de plus de 200 000 €, soit une réserve globale de 600 000 €. Cela dit, cette somme ne peut pas être dépensée en un an, d'où l'intérêt de faire un plan pluriannuel d'investissement sur plusieurs années en fonction des différents projets.
  - M. le Maire ajoute que la commune devra emprunter, les taux d'intérêts actuels avoisinant les 1 %, afin d'éviter une hausse des impôts. Il souligne que la capacité d'emprunt de la commune est importante en comparaison d'autres communes de même strate.
  - Christine VALEAU LABROUSSE annonce un coefficient de désendettement très faible. Cela signifie que la commune est capable d'emprunter et qu'il faut en profiter tant que les taux sont bas.
- ❖ Corinne CHARRANNAT déplore de découvrir au fur et à mesure les projets et souhaite plus de concertation. Elle suggère ainsi de prévoir une réunion de présentation de la totalité des projets sur la mandature, anciens et futurs, afin de pouvoir déterminer les priorités et par

conséquent un phasage. Elle évoque la création d'une commission spécifique qui serait chargée de faire un point tous les 6 mois sur l'évolution des différents projets.

- Jean-Jacques PUYDOYEUX propose que 2021 soit une année blanche au niveau des travaux, afin de permettre l'étude et le chiffrage de tous les projets.
  - Corinne CHARRANAT relativise en demandant simplement une liste des investissements et d'établir leur priorité sur 6 ans.
  - Jean-Jacques PUYDOYEUX et Christine VALEAU LABROUSSE soulignent que le phasage est impossible sans chiffrage du coût de chaque opération et que cela prend du temps.
  - Philippe MICHELET et Béatrice PIVETEAU s'accordent à dire que ce projet est ancien.
  - Maximillien CARTER souhaite que les travaux soient priorisés en fonction d'une vision à long terme.
  - M. le Maire rappelle avoir sollicité le CAUE et l'ATD pour obtenir un plan général d'aménagement de Montmoreau mais informe ne pas encore avoir eu de retour. Selon lui, la priorité doit être donnée à l'aménagement de la mairie dont la réalisation prendra certainement plus d'un an entre le montage financier, les études et la réalisation des travaux. Il insiste sur le travail des commissions en amont.
  - Myriam HUGUET insiste justement sur l'intérêt que chaque président de commission transmette un compte rendu de chaque commission aux élus.
- ❖ Maximillien CARTER insiste sur le montant élevé du projet et qu'il est par conséquent difficile de s'engager.
- Jean-Jacques PUYDOYEUX annonce que le conseil municipal n'est pas tenu de s'engager ce soir. Il souhaitait simplement présenter aux élus un projet construit, avec un plan et un financement détaillés.
  - Philippe MICHELET indique que cela semble être le seul projet qui présente un financement détaillé pouvant prétendre à une DETR en 2021.
- ❖ Ita CHASTEL évoque un problème de méthode de travail : les commissions ne se sont pas coordonnées afin de faire le point sur les projets de l'ancien mandat, les projets à mener pendant celui-ci et ceux qui seront transmis au prochain.
- ❖ Maximillien CARTER souhaite savoir si des investissements prévus cette année ont été reportés en raison du COVID.
- Christine VALEAU LABROUSSE informe que la liste des restes à réaliser sera présentée en janvier.

## Complexe Sportif

---

### 1. Point sur la commission Complexe sportif

Jérôme DESBROSSE, vice-président de la commission Complexe sportif, indique que les infrastructures sportives de la commune étant toutes regroupées à proximité les unes des autres, en font un site remarquable et unique en Charente.

Il souligne que ce complexe permet la pratique de nombreuses activités sportives par différents type d'utilisateurs :

- Dans un premier temps, les associations et les institutions ont été consultés lors d'une précédente réunion afin de recueillir leurs besoins.

- Dans un second temps, il est prévu de consulter la population, et notamment les habitants de Montmoreau.

Jérôme DESBROSSE indique que le projet de rénovation et de développement du complexe sportif peut être dissocié en 2 :

1) Les projets à moyen terme : nouvelles infrastructures et rénovation du complexe.

- A ce sujet, le CAUE et l'ATD vont aider la commission à :
  - soulever des problématiques,
  - proposer des axes de travail et des propositions d'aménagement,
  - phaser ce projet de mandat,
  - aider au choix de la maîtrise d'œuvre,
  - estimer financièrement le projet.

2) Les projets à court terme : aménagement d'un parcours sportif.

- ❖ Christine VALEAU LABROUSSE informe qu'au niveau départemental existe les stations labélisées Sport Nature, à l'image du domaine du Chambon à Eymouthiers ou du Bain des Dames à Châteauneuf. Elle ajoute que la CDC Lavalette Tude Dronne ne dispose pas encore d'une station Sport Nature. Elle évoque la possibilité d'intégrer cette labellisation sur ce projet.
  - Jérôme DESBROSSE indique qu'il n'y a pas actuellement les 5 activités requises pour obtenir ce label, mais que la commission étudierait cette possibilité.

## 2. Consultation de la population

Corinne CHARRANNAT explique qu'à cet effet, un questionnaire sera mis à disposition dans les commerces, en mairie, auprès des scolaires, diffusé sur les réseaux sociaux et le site internet de la mairie. La presse et le panneau d'affichage lumineux permettront également de communiquer sur cette enquête.

Ce questionnaire pourra être rempli physiquement ou sur un support numérique.

L'objet de ce questionnaire est de recenser les usages, les axes à améliorer et les attentes des habitants de Montmoreau envers le complexe sportif, mais aussi au-delà.

## 3. Projet d'aménagement d'un parcours sportif

Jérôme DESBROSSE présente un projet qui peut être réalisé à court terme, celui de l'aménagement d'un parcours sportif.

Il explique que ce projet peut être mené en 2021 et indépendamment du reste du projet car il s'appuie sur un chemin déjà existant qui sera amélioré.

- 3 aires d'agrès seront positionnées à différents endroits.
- Une aire de fitness sera implantée.

Il ajoute que plus qu'un parcours sportif, c'est un cheminement Nature en bord de Tude au cœur de Montmoreau qui apportera un service aux Montmoréliens, pour leur bien-vivre et leur santé, mais valorisera aussi la commune.

Il informe le conseil que le SABV accompagnera la commission dans la réflexion d'un aménagement sur la partie située sur le Pré du Moulin et ainsi faire revivre les zones humides avec l'implantation de mares, ce dernier point ayant été examiné il y a déjà longtemps rappelle Bernard HERBRETEAU.

Jérôme DESBROSSE estime que le coût de ce projet s'élèverait à environ 90 000 € HT, grâce à des premiers devis qui ont été réalisés.

- ❖ Christine VALEAU LABROUSSE demande si l'Agence de l'Eau a été contactée dans le cadre d'une demande de subvention.
  - Jérôme DESBROSSE indique que plusieurs partenaires ont déjà été contactés afin de participer à une prochaine réunion.
  - Bernard HERBRETEAU souligne que l'Agence de l'eau est systématiquement contactée par le SABV.
  
- ❖ Jean-Jacques PUYDOYEUX s'interroge sur la capacité financière de la commune à prendre en charge un tel projet.
  - Christine VALEAU LABROUSSE indique que vu son coût, ce projet peut être facilement intégré au budget 2021, tout gardant à l'esprit que d'autres projets sont à mener.
  
- ❖ Jean-Jacques PUYDOYEUX souligne qu'il est important de répartir les projets en fonction des attentes des différentes tranches de la population.
  
- ❖ Maximillian CARTER souhaite que la commune réalise des projets qui touche une large population et qui soient visibles.
  
- ❖ Myriam HUGUET espère que ce chemin sera entretenu et utilisé.
  - Isabelle LACOUR explique que différentes sections sportives l'utiliseront, tout comme les familles ou les personnes âgées, à l'image du parcours autour du plan d'eau de Saint-Yrieix.
  
- ❖ M. le Maire conclu en félicitant l'idée de ce projet.

## Développement durable, voirie, cadre de vie

---

### 1. Compostage collectif

Jean-Jacques PUYDOYEUX, adjoint en charge du développement durable, annonce qu'en 2023, les particuliers auront interdiction de déposer des déchets organiques dans les poches noires.

Par conséquent, des solutions permettant aux habitants de valoriser les « biodéchets » doivent être mises en place dans les communes avec l'aide notamment de Calitom.

La solution du compostage est alors présentée par Jean-Jacques PUYDOYEUX. Le compostage peut être réalisé à titre individuel, mais aussi à titre collectif pour les personnes qui ne disposent pas de terrain pour y implanter un composteur.

Il propose que la commune mette à disposition des habitants un système de compostage collectif. A cet effet, il sollicite l'avis du conseil quant à ce projet.

Il précise que ce projet est totalement pris en charge financièrement par Calitom.

Jean-Jacques PUYDOYEUX souhaite que les élus réfléchissent à des emplacements pour les bacs.

- ❖ Maximillian CARTER s'interroge sur les nuisances olfactives.
  - Jean-Jacques PUYDOYEUX souligne que dans la mesure où des denrées carnées ne sont pas intégrées dans les bacs, il n'y a aucune nuisance.
- ❖ Herbé LABBÉ demande si les employés municipaux devront intervenir.
  - Jean-Jacques PUYDOYEUX explique que Calitom est actuellement dans une phase de réflexion pour professionnaliser ces démarches. Ainsi, des équipes spécifiques réaliseraient le suivi du compostage.
- ❖ Roland ELUERD est désigné **secrétaire de séance.**

## Divers

---

### 1. Mise en place d'un système de vidéoprotection

M. le Maire rappelle la précédente intervention de la gendarmerie présentant au conseil les avantages et le coût de la vidéoprotection et annonce que la gendarmerie souhaite connaître la position de la municipalité quant à ce projet. Il souligne que ce système permettra de limiter les incivilités.

Il ajoute que la commune de Chalais est entièrement satisfaite de son dispositif et va prochainement installer des caméras supplémentaires.

Après la gendarmerie guidera la municipalité sur le choix des sites à surveiller et l'équipement à choisir.

- ❖ Thierry BRUNO souhaite que soit rappelé qui consulte les images.
  - M. le Maire informe que l'installation des caméras est soumise à autorisation préfectorale et qu'une commission départementale est chargée de déterminer combien de temps sont conservées les images (jusqu'à 30 jours).
  - Olivier DEMESSEMAKERS précise que les images ne sont consultées qu'en cas de litige.
- ❖ Bernard HERBRETEAU s'interroge sur le délai entre l'engagement de la commune et l'installation des caméras.
  - M. le Maire indique qu'une fois que la commission départementale a donné son accord, les caméras peuvent être installées.
- ❖ Christine VALEAU LABROUSSE souhaite connaître le coût de ce dispositif.
  - M. le Maire répond que cela dépend du nombre de caméras et du choix du matériel.
  - Olivier DEMESSEMAKERS cite l'exemple de la commune de Confolens pour laquelle le coût moyen d'une caméra est de 1 000 €. Il précise que des subventions de l'État peuvent être allouées aux communes.

M. le Maire soumet au vote la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune et suggère la création d'une commission spécifique.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à la majorité de 22 voix.**

**Une abstention : Hervé LABBÉ – Un contre : Thierry BRUNO (D2020\_13\_4)**

**Sont désignés membres de la commission : Jean-Jacques PUYDOYEUX, Myriam HUGUET, Bernard HERBRETEAU et Olivier DEMESSEMAKERS.**

## 2. Prêt d'un local pour le projet Point d'Accueil Écoute Jeune

Maximillian CARTER indique que Mme DÉTÉ, coordinatrice du projet, a détaillé ses besoins : un bureau isolé phoniquement pour mener des entretiens, d'un espace d'attente et de sanitaires, le tout dans un lieu non isolé.

Il s'agit d'une utilisation d'une demi-journée tous les quinze jours.

Maximillian CARTER rappelle qu'ils ont une forte demande dans le Sud-Charente, d'où leur souhait de proposer ce service à Montmoreau, situé au cœur du territoire.

- ❖ M. le Maire souligne que dans la mesure où les mairies annexes seront fermées, des locaux seront vacants et peuvent leur être proposés.
  - Maximillian CARTER indique qu'il est nécessaire que le bureau soit situé en centre-bourg. Il demande ainsi si la CDC serait en mesure de les accueillir.
  - M. le Maire se charge de soumettre leur demande à la CDC.

## 3. Règlement intérieur

Roland ELUERD, adjoint à la Culture et à la Communication, informe que Jérôme DESBROSSE a assisté à une formation proposée par l'Association des Maires de France à ce sujet. Il a ainsi pu rapporter un premier module très complet qui a été retravaillé dans la perspective de la commune, puis soumis au cabinet d'avocats de la commune afin de vérifier la légalité des dispositions.

M. le Maire soumet au vote des élus le règlement intérieur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'adoption du règlement intérieur.**  
(D2020\_13\_5)

## 4. Point sur l'ENSC

### **Montmoreau, ville apprenante**

Roland ELUERD rappelle au conseil que l'appel à projet présenté par l'ENSC a été accepté à hauteur de 42 000 €, dont 15 000 € fléchés pour Montmoreau. Ce projet a été rebaptisé « Montmoreau, ville apprenante ».

Il ajoute qu'une fois ce projet abouti, la commune pourra candidater afin d'obtenir le label UNESCO Ville apprenante.

Il suggère qu'une commission communale soit créée ultérieurement pour suivre ce projet.

- ❖ Corinne CHARRANNAT intervient pour préciser que ces 42 000 € correspondent à un financement régional dans le cadre de l'UNESCO et que c'est ce financement qui permettra à la commune de postuler pour ce label. Ces 42 000 € sont fléchés pour Montmoreau mais 30 000 € sont déjà affectés à des missions en faveur des commerçants, l'accompagnement numérique, la formation... orientées Montmoreau. La somme restante sera consacrée à de l'animation.
- ❖ M. le Maire ajoute que ce projet de l'ENSC aura des répercussions positives sur la commune.

### **Campus connecté**

Roland ELUERD informe du projet d'un campus connecté dans les locaux de la Parenthèse. Des cours en ligne pourront ainsi être suivis dans différentes université du Monde.

### **Projets de la commission culture-communication**

Roland ELUERD annonce que l'ENSC conseillera la commission Culture et Communication sur les 3 devis reçus pour installer un panneau d'affichage numérique sur le mur de la mairie permettant, entre autres, un affichage légal numérique.

### **Tiers-Lieu**

M. le Maire informe les élus que c'est la CDC qui projette finalement d'acheter l'ancien bâtiment Plaisirs d'automne pour en faire un tiers-lieu.

- ❖ Corinne CHARRANNAT regrette qu'un débat n'ai pas été organisé quant au choix de l'acquéreur de ce bâtiment. Elle suggère qu'un montage soit être réalisé par la collectivité pour qu'une part de Montmoreau intègre ce projet et en fasse un projet structurant pour la commune.
  - M. le Maire précise que rien n'est arrêté à ce sujet. Il confirme que la commune participera d'une manière ou d'une autre à ce projet.
- ❖ Corinne CHARRANNAT regrette ne pas avoir été avertie de cette démarche avec la CDC dans la mesure où parallèlement, une réflexion avait été engagée quant au projet de tiers-lieu et à la réhabilitation du bâtiment.
- ❖ Christine VALEAU LABROUSSE rappelle que la commune peut participer à cet achat via un fonds de concours. Si c'est la CDC qui porte le projet, c'est à elle de solliciter les subventions.
- ❖ Jérôme DESBROSSE rappelle que ce projet a été initié par la Parenthèse, mais qu'il était envisagé que les locaux soit aussi intégrés par l'AJM. Il redoute ainsi que si la CDC prend la main, la commune ne puisse pas décider quels organismes ou associations rejoindront ce lieu.
  - M. le Maire insiste sur le fait que la CDC a la capacité de porter des projets qui ne peuvent pas être portés par les communes seules et qu'elle agit en faveur du territoire. Il valide le fait que la commune de Montmoreau doit rester maître du projet.
  - Maximillien CARTER estime que l'acquisition de ce bâtiment par la CDC est une opportunité. La commune devra cependant veiller à la valorisation de projets locaux par le biais d'une implication financière.
- ❖ M. le Maire propose la création d'une commission concernant ce projet en lien avec la CDC. Sont ainsi désignés : Jérôme DESBROSSE, Corinne CHARRANNAT, Maximillien CARTER, Jean-Jacques PUYDOYEUX, Murielle HÉRAUD, Annette BLANDINEAU.

### **5. Constitution d'une commission « Village fleuri »**

M. le Maire rappelle que la commune dispose d'une fleur, symbole du label Villes et Villages fleuris. Cette fleur avait été à l'origine attribuée à Saint-Amant, mais suite à la fusion, la commune nouvelle en a hérité.

Il propose la création d'une commission spécifique pour la conservation de cette fleur.

**Jérôme DESBROSSE se propose en tant que vice-président.** Il souligne que ce label a une connotation transversale sur la vie du village. Il souligne l'importance des notions de biodiversité, d'attractivité, mais surtout environnementales dans ce label, notions évoquées aussi dans le projet de complexe sportif.



**Jean-Jacques PUYDOYEUX et Francine WILLAUME souhaitent également faire partie de cette commission. (D2020\_13\_6)**

## Urbanisme, bâtiments communaux

### 1. Vente ou remise en état d'un logement communal à Saint-Laurent

Bernard HERBRETEAU, adjoint en charge des Bâtiments communaux, rappelle que la commune dispose d'un logement sur Saint-Laurent, au lieu-dit « Les Marchais ». Ce logement étant inoccupé depuis plusieurs années et nécessitant de gros travaux de rénovation, il sollicite l'avis du conseil quant à sa mise en vente.

Ce bien a été estimé à 35 000 €.

- ❖ Olivier DEMESSEMAKERS explique que cette maison, d'une surface habitable de 110 m<sup>2</sup> dispose d'une grange attenante de 40 m<sup>2</sup> et confirme que l'état est très vétuste. Il annonce qu'un acquéreur potentiel s'est fait connaître. Ce dernier est disposé à la louer le temps nécessaire.
- ❖ Philippe MICHELET rappelle que cette maison doit effectivement être louée jusqu'en 2024, ce bien ayant été subventionné par l'ANAH il y a plusieurs années.

Jérôme DESBROSSE informe le conseil que la commission avait émis un avis favorable à la vente de cette maison.

**Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de vendre ce bien au prix de 35 000 €.**  
(D2020\_13\_7)

### 2. Remplacement des radiateurs dans les logements communaux au presbytère d'Aignes

Bernard HERBRETEAU annonce que les convecteurs de 2 logements communaux doivent être remplacés et présente ainsi au conseil deux chiffrages :

	N-ELEC	BRIDONNEAU
Logement 1	3 046.48 € TTC	2 214.30 € TTC
Logement 2	3 439.00 € TTC	2 482.70 € TTC
TOTAL	6 487.48 € TTC	4 697.00 € TTC

L'assemblée s'étonne de l'écart de prix entre les deux prestataires. C'est pourquoi il précise que le matériel est identique sur les deux propositions et que la différence de prix s'explique par le coût horaire de la main d'œuvre.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de valider la proposition de l'entreprise BRIDONNEAU. – Un contre : Isabelle LACOUR. (D2020\_13\_8)**

Bernard HERBRETEAU ajoute que l'isolation d'un des logements sera également refaite. Cependant, afin de bénéficier du dispositif « isolation à 1 € », la demande sera réalisée par la locataire.

### 3. Achat d'un bien à Saint-Eutrope

M. le Maire demande à Bernard HERBRETEAU un point sur le projet d'acquisition d'une maison dans le cadre de l'aménagement de la place de Saint-Eutrope.

- ❖ Bernard HERBRETEAU informe s'être rendu sur place avec Philippe FRETIER afin de réaliser des plans pour les demandes de chiffrage aux entreprises de maçonnerie.

Une première proposition a été reçue pour un montant de 26 700 € (crépi, charpente, ouvertures). Ce devis sera à revoir car il ne tient pas compte des plans en cours d'exécution.

Il restera à réaliser en régie les sanitaires accessibles handicapés et l'aménagement d'un local pour du stockage.

- ❖ Annette BLANDINEAU souhaite que les travaux prévus en régie soient également chiffrés par des artisans, les employés n'ayant pas forcément le temps de faire tous les travaux.
- ❖ Cette maison étant vendue 10 000 € et les frais de notaires étant à la charge de la commune, Bernard HERBRETEAU annonce un coût estimatif pour cette opération à 40 000 € maximum.

## Finances, Ressources Humaines

---

### 1. Prime exceptionnelle COVID-19

M. le Maire rappelle qu'une prime exceptionnelle a été créée pour les personnes travaillant dans les établissements médicaux et médico-sociaux, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Cette prime a été élargie à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics.

M. le Maire souligne que les agents qui ont été en autorisation légale d'absence ne peuvent pas recevoir cette prime.

Il informe que cette prime est modulable et ne peut dépasser 1 000 € par agent.

- ❖ Thierry BRUNO demande si cette prime est attribuée pour chacun des 2 confinements ou bien pour l'ensemble.
  - M. le Maire répond que cette prime n'est versée qu'une fois.
- ❖ Isabelle LACOUR estime que le montant de cette prime est trop important pour les agents de la commune, en comparaison avec le travail fourni et les risques encourus par les équipes soignantes.
  - Béatrice PIVETEAU précise qu'il ne s'agit pas du même décret d'application pour la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière et que par conséquent, les modalités d'attributions diffèrent.
  - Maximilian CARTER trouve également l'attribution de cette prime aux agents communaux déplacée, vis-à-vis du mérite des équipes soignantes qui ont été exposées à des risques sanitaires. Il soulève un problème de sens et suggère ainsi le versement d'une autre prime pour établir une compensation.

- M. le Maire et Christine VALEAU LABROUSSE attestent du surcroît de responsabilités et de travail qu'ont subi les agents administratifs. Un comparatif ne peut pas être réalisé avec les autres professions.
  - Jean-Jacques PUYDOYEUX précise que cette prime n'est pas liée au risque encouru par les agents mais liée au surcroît de travail.
- ❖ Jérôme DESBROSSE souligne que l'attribution de cette prime est compliquée et prône l'équité, à ne pas confondre à l'égalité.
- M. le Maire précise que le montant de cette prime sera fixé par arrêté du Maire. Ces arrêtés seront nominatifs. Par conséquent, le montant attribué sera déterminé au cas par cas.

M. le Maire soumet au vote l'attribution d'une prime COVID aux agents éligibles.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'approuver le versement d'une prime exceptionnelle aux agents éligibles.**

**Deux voix contre : Isabelle LACOUR, Maximillien CARTER – Une abstention : Thierry BRUNO.**

*(D2020\_13\_10)*

## 2. Attribution d'une aide financière aux commerçants

Julien CAUMON, journaliste de *Charente Libre*, sollicite le droit de poser une question et, l'ayant obtenu, demande si l'aide financière en faveur des commerçants de la commune évoquée lors d'un précédent conseil a été versée.

M. le Maire informe que le délai des deux mois dont dispose le contrôle de légalité de la Préfecture pour contester la décision du conseil étant dépassé, le versement de cette aide sera prochainement réalisé.

### Décisions modificatives

Christine VALEAU LABROUSSE soumet au vote un certain nombre de décisions modificatives :

#### **Cimetière de Saint-Amant :**

Op 109 (cimetière Saint-Amant) / Article 2313 : - 4 740.00 €

Op 109 / Article 2031 : + 4 740.00 €

#### **Achat d'un coussin berlinois :**

Op 397 (Panneaux de signalisation) / Article 2151 : - 1 068.00 €

Op 396 (Matériel et outillage de voirie) / Article 21578 : + 1 068.00 €

#### **Aménagement du bourg de Saint-Amant / achat du terrain pour le parking**

Op 397 (Panneaux de signalisation) / Article 2151 : - 4 300.00 €

Op 103 (Place Saint-Amant) / Article 2111 : + 4 300.00 €

#### **Achat d'une girafe à poncer :**

Op 397 (Panneaux de signalisation) / Article 2151 : - 1 000.00 €

Op 368 (outillage divers) / Article 2158 : + 1 000.00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'ensemble de ces décisions modificatives.**

*(D2020\_13\_9, D2020\_13\_11, D2020\_13\_12, D2020\_13\_13)*

### 3. Revalorisation des loyers des logements communaux au 01/01/2021

Christine VALEAU LABROUSSE, adjointe en charge des finances, présente la liste des différents loyers que perçoit la commune et propose leur revalorisation en fonction de l'indice de revalorisation des loyers (IRL) qui est de 0.66 %.

Cet IRL ne sera pas appliqué pour le logement 16 avenue de l'Aquitaine, conformément à la délibération prise lors du précédent conseil.

Murielle HÉRAUD intervient pour suggérer de ne pas appliquer l'IRL pour le logement n°1 Le presbytère à Aignes, la locataire n'entrant dans le logement que courant décembre.

Christine VALEAU LABROUSSE soumet donc au vote la revalorisation de l'ensemble des loyers des logements communaux au 01/01/2021, excepté pour les logements 16 avenue de l'Aquitaine et 1 le Presbytère qui seront revalorisés au 01/01/2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions. (D2020\_13\_15, D2020\_13\_16)**

### 4. Indemnité de conseil allouée au receveur municipal pour l'exercice 2020

Christine VALEAU LABROUSSE explique que la commune peut verser une indemnité de confection du budget au trésorier, en fonction de l'aide qu'il peut apporter en matière d'analyse et de conseil.

Elle propose au conseil de ne pas verser cette indemnité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas verser cette indemnité au receveur municipal.**

(D2020\_13\_14)

### 5. Demande de subvention – AFM Téléthon

M. le Maire propose au conseil de reporter à une séance ultérieure la demande de subvention de l'AFM Téléthon.

**Le conseil valide.**

## Assainissement

---

### 1. Admissions en non-valeur

Philippe MICHELET, adjoint en charge de l'Assainissement, informe le conseil que le trésorier propose d'admettre en non-valeur des créances de redevance d'assainissement collectif aux motifs suivants : montants minimes, poursuites infructueuses, carences.

Ces créances s'étalent de 2012 à 2018, pour un montant de 6 264.66 €

Il précise également qu'admettre en non-valeur ne signifie pas abandonner la créance et qu'il ne faut pas confondre cela avec l'effacement de dettes. Le contribuable pourra toujours régler sa créance.

Il propose au conseil d'admettre en non-valeur ces créances.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur ces créances.**

(D2020\_13\_17)

## 2. Effacement de dette

Philippe MICHELET annonce que le trésorier demande au conseil de procéder à l'effacement de dette d'un administré pour un montant de 1 187.51 € suite à la validation des mesures imposées par la commission de surendettement du 18/08/2020 (rétablissement personnel sans liquidation avec effacement total de la dette).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal constate l'effacement de cette dette.**

(D2020\_13\_18)

## 3. Décision modificative n°2

Philippe MICHELET précise que dans le cadre des admissions en non-valeur et de la créance éteinte, les crédits inscrits au budget sont insuffisants.

Il propose au conseil de prendre la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Chapitre 22 Dépenses imprévues de fonctionnement -2 800 €

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante + 2 800 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette décision modificative.**

(D2020\_13\_19)

## 4. Décision modificative n°3

Philippe MICHELET informe que les crédits inscrits au budget concernant l'amortissement des immobilisations risquent d'être insuffisants. Il sera peut-être alors nécessaire de prendre une décision modificative, mais une étude plus approfondie de la situation doit être réalisée afin de le déterminer. Il précise qu'il s'agit uniquement d'une opération d'ordre.

**Il invite le conseil à valider le principe de cette éventuelle décision modificative (qui ne sera appliquée que si nécessaire ; le détail des virements de crédits sera donné ultérieurement s'il y a lieu).**

**Le conseil valide le principe de cette décision modificative.**

## 5. Travaux d'extension de réseau – Rue de la Tude

Philippe MICHELET explique que des travaux d'extension de réseaux doivent être réalisés rue de la Tude à Saint-Amant, dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien GAMM VERT en salle de Cross Fit.

Il précise que ces travaux doivent être engagés avant la fin de l'année, pour permettre un report des crédits sur 2021 et le paiement de la facture avant le vote du budget.

Il informe qu'un premier devis a été réalisé pour un montant de 9 594 € TTC mais que d'autres devis sont en cours.

Il annonce également que le demandeur devra verser à la commune une somme forfaitaire de 1 500 € pour la participation à cette opération, qui correspond à la pose d'un tabouret.

Il sollicite l'approbation du conseil quant à la réalisation de ces travaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux.**

(D2020\_13\_21)

## 6. Achat d'une grange à Saint-Cybard

Philippe MICHELET rappelle au conseil que le conseil a précédemment décidé de l'achat d'une grange afin d'élargir l'accès à la station d'assainissement de Saint-Cybard.

Il mentionne que le notaire a cependant soulevé qu'il manquait le numéro d'une parcelle sur la délibération prise par le conseil.

Par conséquent il invite le conseil à redélibérer en faisant mention des parcelles cadastrées 230 B 507 et B 508.

**Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.**

(D2020\_13\_22)

## Questions diverses

---

1. M. le Maire informe le conseil du **décès du président Valéry GISCARD D'ESTAING.**

2. **Plantations offertes par l'organisation du TPC 2020**

M. le Maire donne lecture du courrier de l'organisation du Tour Poitou-Charentes. Cette dernière souhaite offrir à la commune des plantations afin de la remercier de son implication dans l'édition 2020. Une action sera à mener avec le partenariat des écoles.

**Jean-Jacques PUYDOYEUX est désigné référent.**

3. **Attribution d'un nom à l'école élémentaire de Saint-Amant**

La directrice de l'école de Saint-Amant remercie les élus de l'installation d'un abri-bus.

Elle sollicite également le conseil quant à l'attribution d'un nom à l'école élémentaire.

**Roland ELUERD est désigné référent.**

4. **Proposition d'achat de la maison de la gare de Saint-Amant**

Une proposition d'achat a été reçue par M. le Maire qui sollicite un premier avis du conseil sur le devenir de cette maison.

De nombreux échanges ont lieu à ce sujet.

Maximillian CARTER évoque la possibilité de recevoir les archives de différentes communes qui manquent de place.

**Une estimation de ce bien sera dans un premier temps réalisée.**

5. **Marché de l'avent**

Murielle HÉRAUD rappelle que le marché de l'Avent se déroulera le 12 décembre de 9 h à 16 h. Elle sollicite de l'aide pour le montage et le démontage de tivolis, ainsi que pour le marché.

6. **Formation Vademecum de l'élu local**

Murielle HÉRAUD souhaite évoquer cette formation qu'elle a suivie. Elle informe que cette formation est obligatoire pour les élus mais qu'elle n'est pas éligible au DIF. Elle propose qu'une session soit organisée pour les élus du conseil en 2021.

### **7. Remplacement d'éverites**

Thierry BRUNO informe que des éverites sont à remplacer sur un bâtiment communal de Saint-Eutrope, pour un coût approximatif de 200 €.

### **8. Foodtruck**

Olivier DEMESSEMAKERS informe le conseil qu'un foodtruck souhaite s'implanter à Montmoreau.

M. le Maire avoue ne pas y être favorable. Cela porterait préjudice aux restaurateurs de la commune qui vivent actuellement une période difficile.

### **9. Noël des aînés**

Béatrice PIVETEAU, vice-présidente du CCAS, rappelle aux élus de communiquer auprès de Séverine leurs disponibilités le samedi 19/12 afin d'assurer des permanences dans chaque mairie pour la distribution des colis aux aînés.

Elle remercie également par avance ceux qui pourront venir à 16h ce même jour pour la répartition des colis qui n'auront pas été récupérés pour distribution semaine avant Noël.

### **10. Recensement de la population 2021**

M. le Maire informe qu'en raison de la crise sanitaire, le recensement de la population est reporté en 2022.

*Fin de la séance 23h45*